

Personnels affectés dans les établissements publics relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche

	Comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale - CSAMEN	Comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - CSAMESRI	Comité social d'administration de proximité de l'Établissement Public (CSAE) (1)	Commission administrative paritaire nationale	Commission administrative paritaire académique ou d'établissement	Commission paritaire d'établissement (CPE)	Commission consultative paritaire (CCP)
ENSEIGNANTS CHERCHEURS	Professeurs des universités		hors SVE ministérielle				
	Maîtres de conférence		hors SVE ministérielle				
	Assistants de l'enseignement supérieur		hors SVE ministérielle				
	Professeurs des grands établissements		hors SVE ministérielle				
	Maîtres de conférences des grands établissements		hors SVE ministérielle				
	Professeurs des universités de médecine générale		hors SVE ministérielle				
	Maîtres de conférences des universités de médecine générale		hors SVE ministérielle				
Personnels HOSPITALO UNIVERSITAIRES	Professeurs des universités-praticiens hospitaliers	(6)	hors SVE ministérielle				
	Maîtres de conférence des universités - praticiens hospitaliers	(6)	hors SVE ministérielle				
Personnels des EPST	Directeurs de recherche		hors SVE ministérielle		CAPE		
	chargés de recherche		hors SVE ministérielle		CAPE		
	chargés d'administration et de recherche		hors SVE ministérielle		CAPE		
	attachés d'administration de la recherche		hors SVE ministérielle		CAPE		
	secrétaires d'administration de la recherche		hors SVE ministérielle		CAPE		
	ingénieurs principaux physique nucléaire		hors SVE ministérielle		CAPE		
	ingénieurs de recherche*		hors SVE ministérielle		CAPE		
	ingénieurs d'étude*		hors SVE ministérielle		CAPE		
	assistants ingénieurs*		hors SVE ministérielle		CAPE		
	techniciens de la recherche*		hors SVE ministérielle		CAPE		
adjoints techniques de la recherche*		hors SVE ministérielle		CAPE			
Personnels ADMINISTRATIFS et TECHNIQUES	Attachés d'administration de l'Etat		hors SVE ministérielle			hors SVE ministérielle	
	Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) et techniciens de l'éducation nationale.		hors SVE ministérielle			hors SVE ministérielle	
	Adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES) et adjoints techniques d'établissement supérieur (ATEES) et adjoints techniques d'établissement d'enseignement du ministère de l'éducation nationale (ATEE) non détachés dans les collectivités territoriales		hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
Personnels d'ENCADREMENT	Administrateurs civils, inspecteurs généraux de l'éducation du sport et de la recherche (IGESR)		hors SVE ministérielle				
	Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), Inspecteurs de la jeunesse et des sports		hors SVE ministérielle				
	Personnels de direction		hors SVE ministérielle				
Personnels ENSEIGNANTS du 2nd degré, d'EDUCATION et PSYCHOLOGUES de l'EDUCATION NATIONALE	Professeurs de chaires supérieures, professeurs agrégés de l'enseignement du 2nd degré, professeurs certifiés, adjoints d'enseignement, professeurs d'éducation physique et sportive, chargés d'enseignement d'EPS, professeurs de lycée professionnel, PEGC, professeurs de l'école nationale supérieure d'arts et métiers, conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'éducation nationale.		hors SVE ministérielle	(2)			
PROFESSEURS DES ECOLES ET INSTITUTEURS	Professeurs des écoles et instituteurs		hors SVE ministérielle				
Personnels des BIBLIOTHEQUES	Conservateurs généraux des bibliothèques, conservateurs des bibliothèques et bibliothécaires		hors SVE ministérielle			hors SVE ministérielle	
	Bibliothécaires assistants spécialisés		hors SVE ministérielle			hors SVE ministérielle	
	Magasiniers des bibliothèques		hors SVE ministérielle			hors SVE ministérielle	
Personnel ITRF	Ingénieurs de recherche, ingénieurs d'étude et assistants ingénieurs		hors SVE ministérielle			hors SVE ministérielle	
	Techniciens de recherche et de formation		hors SVE ministérielle			hors SVE ministérielle	
	Adjoints techniques de recherche et de formation		hors SVE ministérielle		(3)	hors SVE ministérielle	
Personnels SANTE SOCIAUX	Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (cat A), Conseillers techniques de service social (CTSS), Assistants de service social		hors SVE ministérielle			hors SVE ministérielle	
	Médecins de l'éducation nationale		hors SVE ministérielle			hors SVE ministérielle	
	Infirmiers et infirmières du ministère de l'éducation nationale (cat B)		hors SVE ministérielle			hors SVE ministérielle	
CONTRACTUELS ENSEIGNANTS**	Non titulaires enseignants (Ater, lecteurs, maîtres de langue, professeurs contractuels)		hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
	professeurs invités et associés		hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
	maîtres de conférence invités et associés		hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
	répétiteurs de langue étrangère et maîtres de langue étrangère de l'institut national des langues et civilisations orientales		hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
	doctorants contractuels		hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
	chargés d'enseignement et attachés d'enseignement dans les disciplines médicales et odontologique (4)		hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
	chargés d'enseignement et ATV (4)		hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
	enseignants contractuels du 2nd degré		hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
	Praticiens hospitaliers universitaires	(6)	hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
	chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux	(6)	hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
	assistants hospitaliers universitaires	(6)	hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
	chefs de clinique des universités de médecine générale		hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
	personnels associés et invités dans les disciplines médicales et odontologiques		hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
Autres CONTRACTUELS**	contractuels LRU		hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
	contractuels EPST		hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
	contractuels et vacataires sous contrat de droit public		hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
	contractuels étudiants		hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
	contractuels de droit privé (agents de droit local, apprentis, etc.)		hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
	personnels administratifs et ouvriers des Crous		hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
	contractuels chercheurs		hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
	contractuels sur chaire de directeur de recherche junior		hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
	contractuels sur chaire de professeur junior		hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
	contractuels sur CDI de mission scientifique		hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle
	contractuels sur contrat post-doctoral		hors SVE ministérielle				hors SVE ministérielle

(1) les chercheurs ou ITA qui exercent dans une UMR votent au CSA de l'EPST dont ils relèvent.

(2) Les membres du corps des PEGC, corps académique, ne votent pas à la CAP nationale.

(3) CAP académique et locale pour l'administration centrale.

(4) les chargés d'enseignement et les agents temporaires vacataires recrutés après avis du conseil ou de la commission compétente et effectuant au moins 64h dans un même établissement sont électeurs. Sont exclus les vacataires occasionnels et notamment les chargés d'enseignement et les agents temporaires vacataires qui effectuent que des vacations occasionnelles.

* personnels ITA

** les contractuels peuvent être électeurs s'ils disposent, à la date du scrutin, d'un contrat à durée indéterminée ou s'ils disposent d'un contrat de 6 mois depuis au moins deux mois et s'ils n'effectuent pas uniquement des vacations occasionnelles.

(5) Les conservateurs généraux et conservateurs des bibliothèques stagiaires ne sont pas électeurs à la CAPN de leurs corps. Les conservateurs stagiaires nommés par liste d'aptitude (cycle de perfectionnement) sont électeurs à cette CAPN. Les lauréats du concours de bibliothécaires ne seront électeurs ni à la CAPN ni aux CSA pour les élections de décembre 2022 (ils seront élèves du 1er octobre 2022 au 30 mars 2023).

(6) Ces personnels ne sont pas électeurs au CSAMESRI car ils sont électeurs au conseil supérieur des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques des établissements publics de santé (CSPM)